



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Concorde

Question écrite n° 3403

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur le fait, constate par une mission officielle effectuee dans les pays du Conseil de cooperation du Golfe (Arabie Saoudite, Koweit, Bahrein, Qatar, Emirats Arabes Unis, Sultanat d'Oman), que le precedent gouvernement francais ne semblait plus se preoccuper de la commercialisation du Concorde dans ces pays. Il lui demande de lui preciser la nature, les perspectives et les echeances de son action ministerielle a cet egard, dans le contexte nouveau du redeploiement de la politique economique de la France, notamment dans les pays du Golfe.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire s'inquiete a la suite de sa mission avec le Golfe, du soutien du Gouvernement a la commercialisation du Concorde dans cette region. Le Concorde, reussite technologique a defaut d'etre commerciale, de l'industrie aeronautique francaise des annees 70, n'est malheureusement plus en production depuis plus de quinze ans. Pour autant que certains pays du Golfe puissent etre aujourd'hui interesses par l'acquisition de cet appareil, les quelques contrats que cela représenterait ne sauraient economiquement justifier la reconstitution des outillages et d'une chaine d'assemblage disloquee depuis trop longtemps. En consequence, si le Concorde peut encore etre cite comme une des references de notre industrie dans le domaine aeronautique, sa commercialisation en tant que telle n'est aujourd'hui plus envisageable. En revanche, l'interet des pays du Golfe est note, en prevision du futur programme supersonique, dont les etudes sont deja entamees en Europe comme aux Etats-Unis.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3403

Rubrique : Construction aeronautique

Ministère interrogé : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et telecommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1890

Réponse publiée le : 4 juillet 1994, page 3452